



## **ENTREVUE AVEC LE MINISTRE**

**LE 31 MAI 2022**

Monsieur le Ministre,

Nous vous remercions pour l'organisation de cette réunion afin d'entendre la voix et le cri de détresse des collègues des préfectures et sous-préfectures. Nous comptons sur vous pour être le garant de leurs conditions de travail, de leurs missions et des meilleures conditions pour les réaliser.

### **1- La réforme de l'OTE :**

Pour ce qui est de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, les agents subissent de plein fouet depuis plus d'une décennie les réformes successives des gouvernements : RéATE, RGPP, MAP, PPNG et plus récemment la mise en place à marche forcée des SGCD.

Il faudrait leur accorder enfin du répit et laisser les dernières réformes se régler dans le temps. En ce qui concerne la plus récente, les problèmes constatés dans les SGCD sont flagrants et démotivants pour les personnels qui y exercent.

Monsieur le Ministre, la confiance des agents de préfecture en l'avenir est plus qu'érodée. Il n'y a plus aucune stabilité et les cellules de veille RPS se multiplient pour faire face à des situations de souffrance au travail de plus en plus nombreuses et de plus en plus graves.

### **2- La réduction des effectifs :**

Même si le schéma d'emploi est pratiquement à zéro depuis deux ans dans les préfectures, il n'en demeure pas moins que toutes ces réformes ont pour objectif premier la réduction des coûts et donc de la masse salariale et des effectifs. Regardez le récent rapport de la Cour des Comptes qui évoque « *un Etat territorial à l'os* ». et rappelle que « *la réforme territoriale de 2010, la Réate, s'est ensuivie de dix années de réductions d'effectifs conduisant à la perte de plus de 11000 ETPT* ».

Après 10 ans de réduction des effectifs, les préfectures sont donc « à l'os » et il importe aujourd'hui de redresser la barre. A tout le moins de les stabiliser sur plusieurs années voire à les renforcer. Nos collègues ne peuvent plus assurer un service public de qualité : pour preuve l'accueil des usagers a été sacrifié avec PPNG. Heureusement, le chantier tant attendu consacré aux missions prioritaires des préfectures (2022-2025) a mis en lumière cette problématique. Et, nous osons l'espérer, va y remédier en mettant les moyens nécessaires et notamment humains pour un service public et d'accueil de qualité.

Autres preuves que les effectifs sont insuffisants : les plans d'urgence mis en place régulièrement depuis quelque temps pour colmater les plaies et permettre au service public de continuer à fonctionner normalement :

- ▶ un plan d'urgence pour les CNI/Passeports. Le gouvernement s'aperçoit que les CERT CNI/PASSEPORT sont dépassés et que les délais s'allongent : une enveloppe est débloquée pour recruter des vacataires,
- ▶ un plan d'action et de soutien des SGCD : face aux nombreuses difficultés rencontrées, réallocation de moyens et recrutements de vacataires,

► dans les services des étrangers : renfort chaque année en nombreux mois vacataires pour faire face aux flux toujours aussi importants. Aujourd'hui suite aux conséquences du conflit Russie/Ukraine, certains agents de préfecture doivent venir travailler les samedis pour instruire les dossiers car ils sont dépassés en semaine par la charge de travail. Par ailleurs, ces services sont difficiles avec des réglementations complexes auxquelles viennent s'ajouter les incivilités quotidiennes des usagers. Depuis longtemps, les personnels affectés aux services des étrangers ne se sentent plus en sécurité et ne travaillent pas dans la sérénité.

### **3- Les chantiers de convergence :**

Les agents sont sous pression et leur mécontentement s'accroît encore avec des chantiers de convergence encore timides et qui avancent à petits pas, comme à des décisions de la DGAFP incompréhensibles. Pour exemple : le chantier de convergence indemnitaire qui accorde une revalorisation aux seuls personnels administratifs des catégories A et B en oubliant les collègues de catégorie C et la filière technique. Comment leur expliquer cette décision injuste ?

### **4- La mise en place des SGCD :**

Cette mise en place se fait depuis le début dans la douleur et le stress. Cette réforme a été faite dans la précipitation et sans anticiper les problématiques réelles, d'où la constatation de dix irritants qui mettront du temps à se régler. Et pendant ce temps les agents souffrent à leur poste de travail. Bref, les dysfonctionnements restent nombreux dans les SGC.

Nous vous alertons aussi en cette année d'élections professionnelles sur l'inquiétude des SGC qui vont devoir saisir manuellement les électeurs des DDI faute de systèmes informatiques compatibles.

Et ce ne sont pas les listes de préconisation contenues dans le PSATE qui sont de nature à rassurer les agents et les services.

### **5- MPP 2022-2025 :**

Quant aux Missions Prioritaires des préfectures 2022-2025, si elles ont le mérite de rappeler l'importance des missions des préfectures et des sous-préfectures et leur obligation de proximité pour les usagers, il nous reste à savoir aujourd'hui comment tout cela sera décliné localement en l'absence de moyens qu'ils soient matériels ou humains.

### **Conclusion :**

Monsieur le Ministre, Le SAPACMI n'est pas opposé aux réformes dès lors qu'elles ont du sens et qu'elles prennent en compte le bien être des agents dans l'exercice de leurs missions. Depuis de nombreuses années, cela est trop souvent fait dans la précipitation et sans concertation. L'avenir doit se construire avec les agents.

Merci Monsieur le Ministre de votre attention.

